Hrieste, 19 octobre soir.

Des nouvelles de Constantinople portent que la Conversion a atteint sur cette place le chiffre de 8 millions de livres. On ne connaissait pas encore le résultat des autres places.

New-York 7 octobre.

On dément la nouvelle que le général Grant ait donné à entendre que le gouvernement fédéral avait l'intention d'intervenir au Mexique

Madrid, 19 octobre,

Le choléra a presque entièrement disparu. Il y a eu hier 33 cas seulement. Le nombre des personnes qui avaient quitté Madrid peut être évalué à 80,000.

3 0/0 dette intérieure, 40, 40. — 3 0/0 dette différée, 37.50.

Change sur Londres à 90 jours, 49,35.
Change sur Paris à 8 jours de vue 5, 11·

Florence 20 octobre.

Le roi est rentré aujourd'hui à Florence. — Garibaldi s'est désisté en faveur de M. Bottero. directeur de la *Gazette du Peuple*, de la candidature qui lui était offerte dans un collége de Turin. L'élection de M. Bettero, de M. Vegezzi, de M. Bora syndic de Turin et de M. Ferraris, avocat, est considérée comme probable à Turin.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La commission d'enquête sur les banques a repris jeudi ses séances, sous la présidence de M. Rouher; elle a entendu M. Roy, membre du comité consultatif des manufactures, et M. Pinart, directeur du Comptoir d'escompte. La déposition de M. Pinart, qui a duré près de trois heures, n'ayant pas épuisé toutes ses observations, M. Pinart sera entendu de nouveau dans la réunion qui a lieu aujourd'hui samedi.

On écrit de Londres:

« Un commencement d'agitation se constate dans le public financier en vue du rappel de la loi de 1844 qui a eu pour conséquence d'obliger la Banque d'Angleterre d'élever son escompte à 7 pour cent. On sait qu'en vertu de cette loi, la Banque ne peut émettre des billets pour une somme supérieure à 14 millions et demi de livres sterling (364 millions de francs) sans avoir un gage correspondant. C'est cette clause restrictive qu'il s'agirait de faire disparaître des statuts de la Banque d'Angleterre. Le commerce anglais, et avec lui le commerce européen, qui ressent si vivement le contre-coup des élévations de l'escompte à Londres, désirerait aussi que le gouvernement anglais remboursât les 11 millions 151,000 livres sterling (soit 278 millions de francs) dont il est débiteur envers la Banque, ce qui immobilise une notable partie des ressources de cet établissement.

» On affirme, dans les cercles officiels, que le nouvel emprunt vient d'être conclu avec les maisons Rothschild et les frères Barring. Il s'élève à 120 millions. Il y aura deux émissions de 60 millions chacune. La première sera commissionnée par la maison Rothschild, de Vienne, en 5 pour cent au cours de 92 et remboursable en 15 ans. Les titres seront exempts de l'impôt.

» La seconde émission se fera dès que la première sera placée; mais le sera-t-elle et à quelle époque? Voilà ce qu'on se demande non sans inquiétude en haut lieu. »

Un chargement de cafés, gommes, etc., achetés à Djeddah par un négociant français, vient de transiter directement de la mer Rouge à la Méditerranée, et est arrivé à Port-Saïd.

De la production cotonnière en Egypte.

Une correspondance d'Alexandrie, que nous trouvons dans l'*Economiste*, contient sur l'avenir de la production cotonnière en Egypte les réflexions suivantes sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs :

« C'est au coton, comme on le sait, que l'Egypte doit l'énorme développement de son industrie et de son commerce. Depuis quatre ans le coton a été pour elle l'occasion d'une sorte de résurrection. Or, maintenant que la guerre est terminée aux Etats-Unis, l'Egypte doit-elle renoncer à soutenir le rang qu'elle a si rapidement conquis, ou les chances que l'avenir lui réserve sont-elles au contraire en faveur du maintien et même de l'accroissement de la production cotonnière? Telle est la question que se pose la correspondant, question que se posait déjà il y a plus d'en an M. Alcan, le célèbre professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, dans un remarquable traité.

» Le premier point à résoudre est celui de savoir à quel prix les Etats Sud Américains pourront établir le coton. Pendant les deux années qui ont précédé la guerre, on en estimait le revient moyen à neuf cents environ par livre à la Nouvelle-Orléans, soit à peu près neuf tallaris ou deux piastres turques. Pour admettre que ce prix suffise désormais à indemniser le planteur de ses frais, il faudrait, dit le correspondant, ne tenir aucun compte des conséquences qu'entraîneront l'abolition de l'esclavage et la guerre coûteuse qui l'a consacrée. Sans esclaves, plus de ces riches plantations sur lesquelles une famille, s'appropriant à elle seule le produit du travail de plusieurs centaines d'individus, réalisait l'extrême limite du bon marché de la main d'œuvre. Plus de vastes domaines, mais des propriétés divisées, limitées à raison même de la nécessité où se trouveront les colons de les exploiter au prix de leurs propres sueurs, car il se passera de longues années avant que, dans ce pays de la liberté et de l'individualisme par excellence, il se constitue une classe de travailleurs, de manœuvres renonçant à leur indépendance et louant leurs services. Et dût cette classe exister dès demain la cherté des salaires n'en serait pas moins un obstacle invincible à l'économie de la production. Il suffira pour s'en convaincre de comparer les dépenses qu'exigent l'entretien et les habitudes de l'ouvrier blanc avec les besoins extrêmement limités du nègre.

A cette cause d'augmentation, poursuit le correspondant, viendra s'en joindre une autre : la nécessité où est le gouvernement de faire face à la dette énorme qu'il a contractée. Si l'on en croit certains bruits, il serait déjà question à Washington de frapper dans ce but un droit d'exportation de cinq à six cents par livre sur le coton. Sans doute, il y a de l'exagération dans ce chiffre et rien ne prouve même que le gouvernement des Etats-Unis se décide à prendre une mesure semblable. Mais de quelque façon qu'il procède, qu'il demande soit à des droits de sortie et d'entrée, soit à l'impôt foncier ou autre, les ressources dont il ne peut se passer toujours est-il que les prix de revient des produits du Sud en éprouveront une hausse marquée. Aussi n'y a-t-il pas exagération à porter celui du coton à environ quinze cents.

» Il y aurait peut-être quelques réserves à faire à propos des considérations qui viennent d'être émises, et il n'est pas bien démontré par exemple que le travail libre, avec le système d'association si largement pratiqué par les Yankees, ne soit pas aussi économique que le *travail esclave*, mais on peut néanmoins admettre provisoirement une augmentation assez notable du prix des cotons américains. Cette augmentation d'ailleurs ne se réalisât-elle pas, ce ne serait pas, à notre avis, une raison pour les agriculteurs égyptiens de renoncer à la production si avantageuse du coton. Pour pouvoir soutenir en tout état de cause la concurrence américaine, ils n'ont qu'à appliquer les procédés sanctionnés par l'expérience au lieu de s'en tenir aux errements de la routine.

» Rien de plus simple que de réduire les frais de main-d'œuvre, comme nous l'avons déjà démontré, par l'emploi des machines et par l'association. Quant à l'amélioration des produits, les résultats obtenus depuis quelques années attestent clairement qu'aucun obstacle ne s'oppose à ce que les cotons du Levant rivalisent un jour avec les plus belles qualités de l'Amériques. c'est l'opinion du savant professeur que nous nommions plus haut et l'autorité d'un pareil témoignage doit rassurer complètement sur l'avenir de notre production cotonnière et sur les conséquences que peut avoir pour elle la reprise du travail aux Etats-Unis.

» Après avoir établi le prix de revient des cotons américains à quinze cents la livre, le correspondant se demande si dans ces conditions, l'Egypte pourra soutenir avantageusement la lutte. Dans les circonstances actuelles et dans la province qu'il habite, le fellah, dit-il peut produire le coton à raison de douze tallaris maximum du cantar. (Un cantar équivaut à 44 50 kilos et le talari à 5 fr, 32 cent.; tandis que cent livres américaines égalent 45 35 kilos et et que le dollar vaut 5 fr. 42 cent. (Comme on le voit la différence est peu importante entre les valeurs comparatives dont il est fait usage ici.) Et le correspondant ajoute que la situation présente est loin d'être normale et que l'avenir ne peut que la modifier heureusement pour les producteurs, en apportant un allégement sensible à leur charges. Et, en effet, pendantt les trois dernières années il a fallu remplir à grands frais les vides causés par l'epizootie, et l'envahissement des Européens a amené une grande disproportion entre les besoins et les ressources.

» Aussi, main-d'œuvre, aliments, approvisionnements de tout genre, ont triplé, quadruplé et parfois décuplé de valeur. L'equilibre ne peut manquer de se rétablir bientôt, et le correspondant estime que ce ne sera plus alors à raison de douze, mais tout au plus de neuf tallaris, que le fellah pourra etablir le cantar de coton. Si nous admettons comme exact le prix de quinze cents la livre pour les récoltes futures de coton américain, nous trouverons une différence de près un tiers en faveur des cotons égyptiens, 100 cents représentant un dolla. » (*A suivre.*)

Sur le moyen le plus convenable pour utiliser les déchets de laine dans les filatures.

Par M. Gracer.

Les déchets de laine qui sont d'espèces diverses ont encore une longueur suffisante pour pouvoir être mis en œuvre, mais généralement ils sont souillés par des impuretés, feutrés plus ou moins, d'un aspect extérieur peu encourageant, d'une couleur, sale et possèdent un toucher particulier, visqueux et poisseux, qui ne permettent pas facilement de les ouvrir et de les soumettre à la filature. Ils persistent dans cet état, même après qu'on les a traités par des lessives de soude ou la soude caustique, leur aspect est ainsi fort peu amélioré malgré qu'ils aient abandonné quelques impuretés à la lessive. D'un autre côté, comme il n'est pas possible de les blanchir par l'acide sulfureux, on ne peut les utiliser, même quand ils proviennent des laines les plus fines, qu'à la fabrication des étoffes communes.

Une certaine quantité de ces laines ayant été mises à ma disposition par une filature, j'ai cherché si ces déchets des machines ne pourraient pas être purifiés et mis en valeur. L'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone leur ont bien enlevé une petite portion des matières grasses qui les souillaient, mais ces réactifs n'ont modifié en rien les caractères primitifs. Ce n'était donc pas une huile proprement dite ou une résine qui rendait cette laine glutineuse, puisque autrement ces dissolvants auraient eu une influence sur ces substances. On a donc abandonné l'emploi des alcalis dans ce traitement et on a eu recours à l'acide chlorhydrique étendu.

L'acide chlorhydrique a produit une légère effervescence dans la liqueur et en même temps il a développé une odeur très-désagréable de suint de mouton, mais il n'y avait pas encore de changement apparent. Au bout de douze heures on a retiré la laine de la liqueur acide et on a lavé jusqu'à ce que les eaux de lavage ne présentent plus la moindre réation acide. Par ce traitement la laine a perdu les propriétés poisseuses et resineuses et était devenue plus douce et plus molle. On l'a traitée de nouveau par une solution chaude et faible de soude et cela avec un succès complet. Les impuretés s'en étaient détachées, et au bout un peu de temps on a obtenu une laine dont les qualités n'avaient aucune ressemblance avec les déchets dont elle provenait. Cette laine avait perdu plus de 33 pour 100 de son poids primitif. Dans la liqueur acide il s'est séparé peu à peu à chaud une couché épaisse d'une huile jaune foncé dont on n'a pas déterminé le poids, qui était au moins égal à l'acide oléique qui avait été employé à l'ensemage de la laine. Après avoir séparé par voie de filtration l'acide oléique de la liqueur acide, celle-ci a été neutralisée par l'ammoniaque, qui a donné immédiatement un abondant précipité d'oxalate de chaux,

Il résulte de ces réactions que la matière poisseuse qui agglutine la laine et y adhère avec tant de force est une oléate de chaux ou le sel d'acide gras concret de cette base, qui à raison de la nature géologique des terrains qui environnent la fabrique en question, s'est formé avec les particules de carbonate de chaux voltigeant dans l'air. Par suite de cette nature poisseuse, la laine est devenue une véritable matière agglutinante pour toutes les matières étrangères suspendues dans l'air.

Maintenant pour purifier la laine de manière à ce qu'elle puisse fournir un produit utile, il faut la plonger pendant 12 à 14 heures dans une eau aiguisée par l'acide chlorhydrique, l'y comprimer, plus la laver à l'eau pure, en éliminer l'huile et les impuretés par le carbonate de soude et compléter la purification par des lavages à l'eau pure. La laine perd ainsi une partie de son elasticité et de sa douceur, et pour lui rendre en partie ces propriétés, on la plonge encore un fois, après la purification, dans un bain acide faible et immédiatement au sortir de celui-ci, dans une solution de soude. Pour la débarrasser du chlorure de sodium qui se forme ainsi, on la lave à l'eau pure, on la fait sécher, on la huile et on peut alors aisément la filer et la blanchir.

Peut-être serait-il avantageux, pour augmenter la douceur de la laine, de la passer après ce dernier traitement par la soude, dans un fort bain de savon, puis de décomposer ce savon par un acide, au moyen de quoi l'acide oléique séparé s'unirait à la laine en s'opposant à ce que les fibres se feutrent entre eux. Du reste, l'acide oléique qu'on a séparé en décomposant l'oleate de chaux par l'acide chlorhydrique peut servir de nouveau à ensemer la laine.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE.

L'encaisse métallique, à 431 millions, n'a perdu, cette semaine, que 6 millions, et le portefeuille, au lieu d'augmenter, a diminué de 17 millions à Paris pour augmenter de 3 millions seulement dans les succursales.

La circulation des billets a reculé en même temps de 893 à 875 millions.

Les chiffres des avances et du compte du trésor sont stationnaires.

Les comptes particuliers ont diminué à Paris de 18 millions, mais ils se sont accrus de 5 millions dans les succursales.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Le *Moniteur* contient un décret impérial nommant seize préfets, ou appelés à un autre poste, ou nouvellement investis de cette fonction.

Parmi ces derniers nous trouvons deux fonctionnaires appartenant à notre département.

Ce sont : M. Bergognié, secrétaire général du Nord, qui est nommé préfet de Mayenne, et M. Magnien, sous-préfet de Douai, qui est nommé préfet de l'Aude.

Nous ne voulons pas laisser partir M. Bergognié sans lui exprimer nos regrets en même temps que nos félicitations ; il laissera ici les meilleurs souvenirs.

Sans connaître personnellement M. Magnien, nous savons qu'il avait aussi réussi à se faire apprécier et aimer à Douai. (*Mémorial de Lille.*)

On nous adresse la lettre suivante :

Roubaix 20 octobre 1865.

Monsieur le Rédacteur,

» Vous accueillez avec empressement toutes les communications qui ont un intérêt local ; je viens vous prier de donner place dans les colonnes de votre journal à quelques réflexions qui vous paraîtront, je l'espère, dignes d'être publiées.

» On va prochainement convoquer le conseil municipal pour la session de novembre. Il serait à désirer que nos édiles prissent l'initiative des deux questions suivantes dont l'ancien conseil s'est occupé lorsqu'il était à la veille de voir expirer son mandat :

» 1° La création d'un tribunal de commerce.

» 2° Un collége municipal organisé sur les mêmes bases que celui de la ville de Tourcoing.

» Ces deux questions ont une importance majeure, car elles intéressent l'avenir de notre cité ; personne d'ailleurs ne contestera l'urgence d'un examen sérieux à cet égard. Nul doute que toutes les sympathies de notre conseil municipal ne soient acquises à ces utiles institutions et toute la population applaudirait à l'initiative que prendrait, en cette circonstance, l'autorité municipale, d'accord avec le conseil.

» En entrant dans cette voie de progrès, on hâtera la transformation de Roubaix qui, par sa position dans l'industrie et sa nombreuse population est appelée à être un jour chef lieu d'arrondissement.

» Je le répète, c'est dans l'avenir qu'il faut regarder, et lorsqu'on veut être une grande ville on doit savoir créer tous les éléments qui constituent cette ville ; sous ce rapport, on conviendra qu'il nous reste beaucoup à faire.

» Il sera bien d'étudier toutes les phases par lesquelles passeront ces deux grandes questions et je suis persuadé que votre journal publiera tous les renseignements qui s'y rattacheront.

Veuillez agréer etc.

Votre abonné.

Le commerce de notre ville se plaint chaque jour des retards que subit la remise des dépêches télégraphiques à destination de Roubaix.

Une réclamation parfaitement fondée vient d'être adressée à ce sujet à M. le directeur général des lignes télégraphiques.

Les changements à apporter dans l'intérêt du service, comme aussi dans l'intérêt du Trésor, ne nécessiteraient, relativement, qu'une dépense de peu d'importance. On demanderait la pose d'un second fil électrique reliant les villes de Roubaix et de Lille, l'ouverture des bureaux jusqu'à minuit, ce qui permettrait aux négociants de répondre aux dépêches arrivant entre 8 et 11 heures du soir. Pour cela, une augmentation du personnel des bureaux deviendrait nécessaire, et il faudrait aussi trois facteurs *valides* au lieu d'un.

Il y a tout lieu d'esperer que M. le directeur général s'empressera de faire droit aux réclamations qui viennent de lui être adressées.

Le tarif télégraphique à l'intérieur de la Belgique vient d'être réduit de moitié c'est-à-dire de 1 fr. à 50 c. par vingt mots.

Nous apprenons que l'administration municipale a fait la demande de quatre débits de tabac. Il y a tout lieu de croire que cette demande intéressant le Tresor aussi bien que le public, sera prochainement accordée.

Il serait question de placer ces quatre débits: Place du Trichon ; Place Ste Elisabeth ; à l'extrémité de la Grande-rue ; aux abords de la Gare.

A propos du mauvais état de la rue de l'Avocat que nous avons signalé dans notre numéro du 20 courant, en nous écrit pour nous faire remarquer qu'il s'agit d'une rue *particulière*, non encore reconnue par la ville. C'est donc aux propriétaire qu'incombe le devoir de faire mettre cette rue en bon état et à veiller à ce que les locataires ne la laissent pas encombrer d'immondices.

Si cette rue était offerte à la ville, dans les conditions admises par le conseil municipal, les inconvénients signalés disparaîtraient immédiatement. X

M. le Maire de Roubaix vient de donner avis à M. le Président de la Société chorale *la Lyre Roubaisienne* de l'envoi d'une bannière d'honneur donnée par l'Empereur à cette société.

Nous apprenons avec satisfaction qu'une foule considérable d'auditeurs assistaient jeudi à la séance de réouverture du cours public de langue anglaise.

La Faculté des lettres ouvrira à Douai, le vendredi 3 novembre 1865, sa deuxième session d'examens de l'année scolaire 1865-1866.

Les épreuves commenceront chaque jour à sept heures du matin.

Les dispositions de l'arrêté du 28 novembre 1864 seront exécutées seulement en ce qui concerne la suppression du tirage au sort des questions, le nombre et mode d'expression des suffrages des examinateurs, et la faculté accordée aux candidats d'être interrogés sur une langue vivante. Il sera tenu compte, pour le résultat total, de la note obtenue dans cette partie de l'examen.

Les candidats pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences n'auront point à subir d'examen sur la partie scientifique du programme.

Jéudi dans la matinée, des maçons employés à la construction d'un bâtiment, rue du Moulin, déchargeaient d'un camion une de ces pierres collossales qui sont devenues d'un usage si commun dans les batisses, lorsque le cric vint à glisser et la pierre renversa dans sa chute un des ouvriers.

Ce malheureux a eu les deux jambes écrasées ; il a été transporté à l'hopital.

Il se nomme Benoit Dervieux, né à Allennes-le-Sec. (Nord)

Ville de Roubaix.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 23 octobre à 8 h. du soir

Idées des anciens chimistes sur la constitution chimique des êtres organisés et de leurs produits. — Travaux de Lavoisier et de ses élèves. — Analyse de la chair musculaire. — Analyse du sucre. — Analyse du vinaigre. — Division de la chimie organique.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

THÉATRE

Nous n'avons encore rien dit des excursions de la troupe à Courtrai dont elle dessert le théâtre.

Disons-en quelques mots seulement.

Déjà elle y a paru trois fois, et trois fois le public a envahi la salle pour applaudir les artistes et les pièces.

M. Steiner doit être satisfait des résultats heureux qu'il a obtenus à Courtrai et qui doivent lui faire bien augurer de l'avenir.

Les comptes-rendus des représentations qui paraissent dans les journaux de Courtrai sont élogieux au possible à l'égard de tous les artistes. Tant mieux.

Revenons maintenant à Roubaix.

Calas ou *le Martyr de Toulouse* a paru pour la seconde fois sur l'affiche du spectacle monstre de dimanche. N'ayant pu assister à la première représentation, nous avons voulu jouir au moins de la seconde. Nous disons jouir, car, ne le cachons pas, nous avons éprouvé beaucoup de plaisir.

M. Perrault, dans le rôle de Jean Calas, l'infortuné martyr, a été aussi bien que possible. Nous connaissons assez M. Perrault pour dire qu'il ne pourrait jouer autrement.

Nous ne parlerons de M. Dorval, dans le rôle d'Edouard, que pour mémoire ; il a eu beaucoup de succès comme à la première représentation.

Les rôles de Jacob et de Laurent, confiés à MM. Caliste et Didier, n'offrent pas grand intérêt dans la pièce.

Voici venir le traître, Ambroise en M. Montlouis. Cet artiste a su donner à son personnage la tournure qui lui convient. Il l'a bien compris.

M. Frespech a paru de nouveau. Nous l'avons trouvé convenable dans le rôle de Marc-Antoine Calas. Nous lui reprocherons cependant un peu trop de vivacité dans le geste, trop de précipitation dans la diction. Cet artiste est très jeune ; il a été élevé à bonne école, mais il lui manque encore de l'expérience et de l'acquit. Gardons à l'endroit du Capitoul un silence plus éloquent que tout ce que nous pourrions dire.

Mme Daire s'est parfaitement tirée du rôle de Mme Calas, Mme Dorval de celui de Pauline, et Mme Montvallier de celui de Jeannetie.

Après *Calas* est venu le *Supplice d'une femme*, avec M. Steiner pour principal interprète, puis M. Dorval et Mme Demarquis. C'est dire assez que la pièce a été parfaitement jouée.

Nous avons eu encore dans la même soirée la deuxième représentation de *Célimare le Bien-Aimé*. Cette pièce est toute à contrastes. Elle est un peu légère, un peu risquée, sinon quant aux paroles, du moins quant au sens.

Si la première représentation a été défectueuse, la seconde a parfaitement marché, grâce à MM. Caliste, Montlouis et Didier, les trois chevilles ouvrières de l'action. Célimare, Vernouillet et Bocardon sont trois types bien distincts, complètement opposes de caractères que chacun des interprètes a bien compris et bien rendu.

Le spectacle de lundi a commencé par *Chez une petite dame*. Nous ne redirons pas le succès de M. Caliste dans le rôle de Champtourné. Ce doit être un des meilleurs rôles de son répertoire.

Un drame, dont l'existence remonte à peine à une douzaine d'années, les *Filles de marbre*, a été repris pour la première fois. Les succès obtenus sont assez éloquents pour nous dispenser d'émettre une opinion sur la valeur morale de la pièce.

Le prologue, qui est très beau et qui constitue le premier acte, a été supprimé. Nous n'avons pas le droit de le demander, car sur presque toutes les scènes où la pièce a été jouée, le prologue a été éliminé. Il n'a rien de commun avec l'action du drame, si ce n'est l'aspect sous lequel il présente l'influence fatale qu'ont exercé en tout temps les folles créatures qu'on appelle les *filles de marbre* sur toutes leurs victimes. C'est l'engourdissement du génie de Phidias succombant à son amour pour les célèbres courtisanes grecques Laïs, Aspasie et Phryné. Diogène avait raison lorsque, s'adressant à leurs statues animées par l'appât de l'or et des plaisirs que leur offrait Gorgias, mais insensible à l'amour de Phidias, il leur dit : « Je vous reconnais là, ô filles de marbre ! Courtisanes du passé, courtisanes de l'avenir. » On le voit, l'espèce ne s'est pas améliorée.

M. Dorval a très bien compris et rendu le rôle de Raphaël, le Phydias du drame. Il a succombé, lui aussi, au souffle empoisonné de ces perfides syrènes. Il a exprimé avec beaucoup d'âme les émotions diverses que lui causait son amour insensé pour Marco et qui tue son génie, ses espérances en l'avenir, plus encore son affection pour sa mère et pour Marie.

M. Steiner, dans le rôle de Desjenais, atteint la perfection. Nous ne pouvons en dire davantage.

M. Montlouis se montre dans tous les genres presque aussi complet que dans le comique. Décidément nous maintenons ce